

Postulat Claire Attinger Doepper et consorts – Pour un accès amélioré à des places en logements protégés

Texte déposé

Les personnes ayant besoin d'un logement protégé doivent faire face à de nombreux obstacles, notamment dans leur recherche. Pourtant une liste de tous les logements protégés existants sur territoire cantonal est à disposition, et précise les logements qui ont une convention avec l'ancien Service des assurances sociales et de l'hébergement (SASH), désormais Direction générale de la cohésion sociale (DGCS).

Cependant, lorsque les personnes intéressées veulent postuler pour obtenir ou, respectivement être mises sur liste d'attente pour un tel logement, elles doivent contacter individuellement les hébergeurs et déposer autant de dossiers sur autant de listes d'attentes.

Dès lors, afin de faciliter tant les démarches des citoyens que la gestion des places, la création des plateformes de l'action sociale régionale serait une piste, comme celle de mandater les agences d'assurances sociales chargées de coordonner l'information destinée à la population concernée. En coordination avec les autres acteurs et partenaires régionaux (comme les bureaux régionaux d'information et d'orientation ou les assistantes sociales et assistants sociaux des Centres médico-sociaux (CMS). Cette coordination pourrait se réaliser dans des plateformes régionales d'information et d'orientation sociales ce qui rendrait le système plus efficient.

J'ai ainsi l'honneur de demander au Conseil d'Etat de mettre en place un processus d'inscription centralisé contenant les offres disponibles en vue d'améliorer l'accessibilité aux appartements protégés.

Ce postulat s'inscrit dans une volonté de poursuivre une politique cohérente dans l'aide et le soutien accordés à nos aînées et aînés et à leurs proches.

Renvoi à une commission avec au moins 20 signatures.

*(Signé) Claire Attinger Doepper
et 31 cosignataires*

Développement

Mme Claire Attinger Doepper (SOC) : — Les intentions de mon postulat peuvent être résumées par ces mots : faciliter les démarches et donc donner l'accès aux prestations pilotées par l'Etat. Cela peut concerner de nombreux domaines, mais dans le cas présent, il s'agit des places d'accueil en établissement médico-social (EMS).

Lorsque les proches d'un aîné sont concernés, les étapes et les contacts à prendre sont très nombreux, alors qu'il n'existe aucune centralisation du processus d'inscription. Chacune et chacun doit donc prendre contact avec l'EMS qui l'intéresse et s'assurer que sa demande est entendue, retenue, prise en compte et étudiée. Or, il me semble possible d'améliorer et de faciliter l'accès à ces établissements. J'ai ainsi l'honneur de demander au Conseil d'Etat de mettre en place un processus d'inscription centralisé, contenant les offres disponibles, en vue d'améliorer l'accessibilité des appartements protégés. Je vous remercie de soutenir le texte proposé.

Le postulat, cosigné par au moins 20 députés, est renvoyé à l'examen d'une commission.